

## Commission des interventions Séance du 19 mai 2021

Décision CDI n° 2021-08

### Accélération des programmes « Atlas de la biodiversité communale 2021 » et « MobBiodiv' – Restauration 2021 » dans le cadre du Plan France Relance

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-39 du conseil d'administration de l'OFB du 26 novembre 2020 prorogeant le programme d'intervention de l'Agence française pour la biodiversité adopté par la délibération n° 2019-09 du 5 mars 2019 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- ▶ **Vu** la délibération n° CDI-2020-27 de la Commission des interventions de l'OFB du 9 décembre 2020 approuvant le lancement du programme « Atlas de la biodiversité communale 2021 » dans le cadre de la mise en œuvre de l'action restauration écologique du plan France Relance ;
- ▶ **Vu** la délibération n° CDI-2020-28 de la Commission des interventions de l'OFB du 9 décembre 2020 approuvant le lancement du programme « MobBiodiv' – Restauration 2021 » dans le cadre de la mise en œuvre de l'action restauration écologique du plan France Relance ;
- ▶ **Vu** la convention du 2 mars 2021 entre le ministère de la Transition écologique et l'Office français de la biodiversité relative à l'utilisation et à la gestion des crédits du plan France Relance ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

## D É C I D E

### ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve l'accélération de la mise en œuvre des programmes « Atlas de la biodiversité communale 2021 » et « MobBiodiv' – Restauration 2021 » approuvés par les délibérations n° CDI-2020-27 et n° CDI-2020-28 du 9 décembre 2020 susvisées dans le cadre du Plan France Relance.

### ARTICLE 2 :

La Commission des interventions approuve l'augmentation de l'enveloppe financière affectée à ces programmes en 2021 dans le cadre de France Relance pour un montant maximum de 4 M€.

Le directeur général délégué aux ressources, chargé  
du secrétariat de la commission des interventions,

Denis CHARISSOUX

Le président  
de la commission des interventions,



Olivier THIBAUT